

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIEN  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 57 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
12 — 35 — —	Omnibus.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE

Une dépêche expédiée par voie d'Espagne an-  
nonce que les Français, à la date du 5 mai,  
avaient franchi Mecameca et n'étaient qu'à quel-  
ques heures de marche de Mexico. Toute l'armée  
mexicaine était dans un désarroi complet et la  
plus grande partie faisait cause commune avec  
l'armée française. Partout il se formait des gou-  
vernements provisoires en opposition à celui de  
Juarez.

Un journal espagnol annonce que la popula-  
tion de Mexico s'était prononcée, à la date du 8  
mai, en faveur des Français, et que Juarez, avec  
ses ministres, s'était retiré à Querétaro.

Nous croyons que cette nouvelle était prématu-  
rée au moment où elle a été publiée, mais il y a  
lieu de penser que le *pronunciamiento* qu'elle an-  
nonce est devenu peu de jours après une réalité,  
comme ce fut de Puebla et de plusieurs autres vil-  
les du Mexique. (Le Pays.)

Nous apprenons que le général Prim a dû s'em-  
barquer le 25 mai pour l'Europe à bord de l'*Ulloa*.  
Il n'est pas probable qu'il soit rendu à Madrid  
avant le 16 de ce mois. On assure que le général  
se félicite des franchises et satisfaisantes expli-  
cations qu'il a eues avec le général Serrano. (Pays.)

On mande de Madrid, le 7 mai :

La publication des documents officiels concer-  
nant le Mexique a produit sur l'opinion publique  
une impression peu favorable au général Prim.

La discussion sur les affaires du Mexique com-  
mencera mardi à la chambre des députés. M.  
Olzogaga interpellera le gouvernement. Le mini-  
stre des affaires étrangères, M. Calderon Collantes,  
lui répondra. — Havas.

Le télégraphe de Turin nous transmet le  
compte rendu des séances de la Chambre des dé-  
putés.

Dans la séance du 6 juin, M. Rattazzi déclare  
que le gouvernement n'a jamais autorisé les espé-  
rances prématurées d'une solution de la question

Romaine. Nous devons, dit-il, employer les  
moyens moraux, montrer notre volonté inébran-  
lable d'occuper notre capitale, convaincre l'Europe  
de notre droit.

Les manifestations d'enthousiasme qui ont ac-  
cueilli le roi à Naples prouvent que le peuple ita-  
lien veut absolument l'unité, mais le gouverne-  
ment seul doit régler les armements. Je n'ai donné  
au général Garibaldi rien autre qu'une somme de  
11,000 fr. pour frais de son voyage. Je demande  
un vote de franche confiance ou de blâme.

Le général Bixio a dit lui-même qu'il avait pro-  
posé au gouvernement, au nom de Garibaldi, une  
expédition étrangère aux affaires italiennes et fa-  
vorable à la civilisation européenne. Mais le mini-  
stère a toujours refusé son adhésion à ce projet.

Plusieurs ordres du jour sont proposés.  
Après une longue et vive discussion, la Cham-  
bre repousse l'enquête et adopte l'ordre du jour  
suivant, proposé par le député Minghetti :

« La chambre, à la suite des explications don-  
nées par les ministres sur les faits de Sarnico,  
approuve la conduite du gouvernement, et,  
dans l'espoir qu'il saura, avec l'autorité des lois,  
maintenir toujours les prérogatives de la couronne  
et du parlement, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour a obtenu 189 voix contre 53.  
Il y a eu 28 abstentions.

Dans la séance du 7, le ministre des finances  
expose la situation financière. Le budget de 1860  
a été clos par un déficit de 23 millions et demi;  
celui de 1861 a donné un actif de 28 millions.  
En 1862, le déficit aurait été de 500 millions;  
mais grâce aux impôts votés et mis en vigueur,  
grâce aux ressources extraordinaires, aux con-  
cessions de chemins de fer et de canaux et à  
l'émission des bons du trésor déjà autorisée, le  
déficit a été réduit à 225 millions.

Le ministre propose la cession des biens doma-  
niaux et la vente des biens de la caisse ecclésias-  
tique dont la valeur surpasse de beaucoup tout  
le déficit. Il propose l'affranchissement des rede-  
vances emphytéotiques moyennant une vente, ce  
qui en relèvera la valeur. Il propose enfin d'aug-  
menter de cent millions l'émission des bons  
du Trésor.

Cet exposé a produit une impression favorable.  
— Havas.

Le 6 juin, la chambre des députés prussiens a  
terminé la discussion de l'adresse après une  
séance de douze heures. Le contre projet de M.  
Vincke et les amendements de M. Reichensperger  
ont été rejetés à une grande majorité.

Des amendements de M. Bresgen, relatifs à  
l'achèvement de la constitution, pour la création  
d'une administration communale et cantonale in-  
dépendante, la réduction des impôts à des pro-  
portions répondant aux ressources imposables,  
ont été adoptés. Il en a été de même de l'amende-  
ment de M. de Sybel, concernant la Hesse électo-  
rale, qui a été voté par 253 voix contre 55.

Le projet de la commission, ainsi modifié, a été  
adopté par 219 voix contre 101. Les conserva-  
teurs, les Polonais, les anciens libéraux et quel-  
ques progressistes ont voté contre.

Berlin, 7 juin. — Le roi a reçu ce soir, à cinq  
heures, la députation de la chambre des députés  
chargée de lui remettre l'adresse en réponse au  
discours d'ouverture de la session.

Le roi a répondu : « J'ai entendu avec plaisir les  
assurances de fidélité et de loyal dévouement qui  
viennent de m'être exprimées. En vous répétant  
que je me tiens invariablement sur le terrain de  
la constitution que j'ai jurée, ainsi que sur celui  
de mon programme de novembre 1858, et qu'en  
cela je me trouve en complet accord avec mon  
cabinet, j'ai le ferme espoir que les sentiments  
que vous venez de manifester seront justifiés par  
des actes. Et puisque vous avez relevé un passage  
de mon programme de 1858, je vous invite à vous  
pénétrer de la teneur entière de ce programme,  
car c'est ainsi que vous arriverez à bien connaître  
mes sentiments. » — Havas.

Nous apprenons, par une dépêche de Belgrade  
du 6 juin, qu'un agent de police serbe, ayant été  
attaqué par un officier de la garnison ottomane,  
a tiré un coup de pistolet qui a blessé un passant  
sujet turc.

Un attroupement s'est formé et les communica-  
tions ont été interrompues. L'ordre cependant a

## FRIQUETON.

## JEANNETTE.

Dans le département de la Finistère, après de la petite  
ville de Douarnenez, si connue dans la Bretagne pour  
sa jolie baie et sa pêche aux sardines, on arrive, en sui-  
vant la route qui conduit à Quimper, au joli village de  
Ploaré.

Douarnenez et Ploaré vivent de la pêche et du com-  
merce de la sardine; cette pêche dure deux mois. Si,  
par hasard, alors un voyageur arrive le soir au bord de  
la baie, au moment où toutes les barques rentrent,  
ayant chacune à leur proue un ballot allumé, il reste  
saisi d'étonnement en face du spectacle curieux et inat-  
tendu qui s'offre à ses yeux. La mer semble, en portant  
cette flotte pacifique, porter des feux courant sur ses  
vagues, tandis que tous les habitants de Douarnenez et  
de Ploaré, retirés sur la grève, attendent et suivent des  
yeux et du cœur cette mer étincelante, qui leur ramène,  
avec leurs parents, leurs fils, leurs frères, un peu ou  
beaucoup d'argent, selon que la pêche a été bonne ou  
mauvaise.

Pendant deux mois de l'année, la vie de cette petite  
population est joyeuse et bruyante; mais, une fois le  
temps de la pêche écoulé, Douarnenez et Ploaré redevien-  
nent silencieux, et les noces seules peuvent égayer leur  
vie pauvre et monotone.

Un dimanche soir, le premier dimanche du mois de  
mai, de ce mois tout rempli de fleurs et de chansons, la  
lune venait de se lever; elle éclairait les haies blanches  
d'aubépine et les croix noires du cimetière. Toute la na-  
ture faisait entendre ce bruissement sourd qui révèle,  
aux heures de la nuit, la vie dans la terre assoupie, de  
même que la respiration révèle la vie dans l'homme en-  
dormi.

La mer était calme comme le ciel, comme la terre;  
mais si calme qu'elle fut, elle disait dans sa plainte in-  
cessante : « Seule dans la nature je ne dors jamais, je  
» suis l'image de l'impuissance; on ne peut ni me voir ni  
» m'entendre impunément; je fais rêver l'homme le  
» plus positif, et je paie le plus haut à l'âme que tous les  
» livres de la philosophie. »

Assis sur un petit rocher, entouré de sable, à cent  
pas de la vague que le flux ramenait au rivage, deux  
enfants de Ploaré causaient doucement et tristement,  
la main dans la main.

La pâle lumière de la lune les enveloppait assez pour

que l'on pût voir une jeune fille, un jeune garçon arri-  
vés à cet âge où la jeunesse, qui succède à l'adolescence,  
a toute la fraîcheur du printemps, toute la grâce des  
fleurs qui vont éclore. Pourquoi donc leurs joues sont-  
elles pâles et sillonnées de larmes, pourquoi des soupirs  
dans leur voix ?

Ont-ils rencontré des follets, des sorciers ? Se racon-  
tent-ils ces histoires de revenants si terribles et si aimées,  
dont chaque soir, à la veillée, s'entretiennent les enfants  
et les vieillards ? Leur cœur est-il ouvert à toutes les  
superstitions qui font de la Bretagne un pays peuplé de  
fantômes, de follets, de loups-garous, d'aventures sur-  
naturelles, tenues pour être d'autant plus réelles,  
qu'elles sont plus effrayantes ?

Non, leur cœur n'est point ouvert aux choses de l'autre  
monde, ils ne prennent souci que d'eux-mêmes, et, à  
part Dieu, la Vierge et les saints, ils n'ont de pensées  
que pour eux seuls, et si le sourire s'est retiré de leurs  
lèvres, c'est qu'ils sont pauvres, qu'ils s'aiment et qu'ils  
vont se quitter. Jeannette et Pierre sont orphelins, et ils  
ont pour tout bien une petite maison que le père de  
Pierre a laissée à son fils en mourant, et dans laquelle  
Jeannette a été élevée. Cette maison est située à Ploaré  
sur le chemin de Douarnenez, à droite; elle est placée  
entre la mer et le cimetière. Son toit est couvert de pa-



été rétabli. La garde turque porte maintenant la baïonnette baissée. L'agent de police serbe a été emprisonné.

Une enquête est ouverte sur l'incident.

Raguse, 6 juin. — Dervisch pacha est arrivé aux gorges de Velemie. Un combat a eu lieu en cet endroit. Mardi, il est arrivé à Ritta, où une sanglante bataille, qui s'est continuée le mercredi, a été livrée. Le commandant ture voulait franchir la colline de Rucisti-Most, en face de Niksich, mais il n'a pu encore y parvenir. Une partie de ses chevaux chargés de provisions se sont échappés. — Havas.

Nous lisons dans la *Presse* de Vienne du 5 juin :

On donne comme provenant de source authentique qu'on travaille au ministère d'Etat à un projet de loi destiné à régler les rapports réciproques de l'Eglise catholique et des deux Eglises protestantes reconnues (confession d'Augsbourg et confession helvétique). Ce projet de loi serait présenté sous peu à la chambre et contiendrait des dispositions légales sur le passage d'une église à une autre, sur la question du mariage et sur l'éducation des enfants dans les mariages mixtes, etc. C'est à cela que se bornerait la révision du concordat.

Des informations sur Madagascar, nous apprennent que la reconnaissance de Radama II, comme roi de Madagascar par le gouvernement français a causé à Maurice même une satisfaction générale.

Cette reconnaissance doit avoir pour effet de dissiper le sentiment de défiance qu'entretenaient les doutes à cette égard. Il se disait aussi que le succès de M. Lambert dans sa mission auprès des deux gouvernements de France et d'Angleterre ne pouvait manquer de favoriser les grandes opérations projetées dans l'agriculture et dans l'exploitation des mines, qui sont une des principales richesses de l'île. (Pays)

On lit dans le *Sémaphore*, de Marseille, du 6 juin :

Le départ des prélats et des pèlerins, qui se rendent à Rome pour assister aux fêtes de la canonisation des martyrs du Japon, donne lieu depuis quinze jours à des manifestations qui se produisent chaque fois qu'un paquebot quitte notre port pour Civita-Vecchia. Jusqu'ici tout s'était passé dans le plus grand calme, la partie religieuse et le zèle de notre population s'était bornée dès le début à accompagner les prélats jusqu'aux navires qui devaient les recevoir et à saluer leur passage à la sortie du bassin de la Joliette. Réunie sur la jetée voisine du phare, elle répondait aux chants entonnés sur le navire et récitait, avec les pèlerins, l'*Ave Maris stella*. Malheureusement ces démonstrations, préparées et organisées avec éclat, n'ont pas conservé le calme qui devait y présider ; chaque fois plus bruyantes, elles ont pris un tout autre caractère, quittant le terrain religieux où elles s'étaient placées d'abord pour entrer dans le champ de la politique. Ces scènes, purement intimes au début, en vinrent bientôt à des propor-

tions telles que les derniers départs, annoncés avec bruit dans le public, n'ont pas peu contribué à grossir le nombre des assistants et des curieux. Aux chants religieux se mêlèrent les applaudissements et les cris de : *Vive le pape-roi. Vive le pouvoir temporel*. Ces faits avaient produit une certaine rumeur en ville et les gens sensés, dans un grand centre comme le nôtre, craignaient des représailles. C'est alors que les acclamations ne suffisant plus à une portion trop ardente des assistants, des flammes de Bengale et des fusées accompagnèrent les saluts et les vivats ; aussi dès lundi quelques cris de : *Vive l'Italie, Vive Garibaldi!* répondirent à ces premiers épanchements.

Mais, mercredi soir, jour du dernier départ des pèlerins pour Rome, la manifestation eut, en sens contraire, des allures plus bruyantes.

Les acclamations de : *Vive le pape-roi, Vive le pouvoir temporel*, furent accueillies par des sifflets et des huées et par les cris opposés de *Vive l'Italie, et Vive Garibaldi*, qui couvrirent bientôt les premiers ; dans les groupes qui s'étaient formés sur la jetée, on remarquait parmi les opposants une grande partie de la jeunesse libérale de notre ville qui, se considérant comme provoquée, était venue là, ainsi qu'on aurait dû le prévoir, pour protester contre les démonstrations trop significatives des soirs précédents.

Ces scènes regrettables et qui, si elles avaient continué, auraient infailliblement amené quelque déplorable collision, se sont heureusement bornées à des provocations auxquelles la partie saine et moins exaltée des spectateurs a su mettre fin, en faisant entendre la voix de la raison et du bon sens.

Pareils incidents, nous l'espérons, ne se renouvelleront plus. Les hommes sages qui voudront examiner froidement les faits qui viennent de se produire sous nos yeux, ne peuvent manquer de blâmer comme tous ces démonstrations. On ne saurait désapprouver le sentiment religieux qui a poussé quelques personnes à accompagner jusqu'à leur sortie de Marseille les ecclésiastiques qui se rendent à Rome, mais là, aurait dû se borner leur rôle et il eût été de leur part, plus prudent et plus digne à la fois de ne pas transformer une cérémonie dont le caractère était surtout religieux en une manifestation politique.

On eût évité, en restant dans les limites du droit et de la modération, de provoquer une opposition et des protestations inévitables. Tous les amis de la liberté, quelques idées qu'ils professent désapprouveront ceux qui, dans cette circonstance, n'ont pas craint de soulever des passions d'une autre époque dont nul ne doit souhaiter le retour.

#### FAITS DIVERS.

Cette semaine, les divers rapports sur le budget de 1865 seront distribués aux membres du Corps-Législatif, et l'on pense que la discussion publique ne commencera pas avant lundi 15 juin.

Comme il reste encore plusieurs projets de loi à discuter, et entre autres celui sur le rachat des

ponts, on pense que la session, qui a déjà été prorogée jusqu'au 27 de ce mois, sera prorogée encore jusqu'au 10 juillet.

M. le marquis de Lavalette s'est embarqué à Marseille le 6, sur l'*Asmodée*, pour Civita-Vecchia. Notre ambassadeur a dû arriver dimanche à Rome.

Par décret impérial, en date du 7 juin, M. le comte de Morny, député, est nommé président du Corps-Législatif.

MM. Schneider et Reveil, députés, sont nommés vice-présidents du Corps-Législatif.

MM. Hébert et le général de division Perrot, députés, sont nommés questeurs du Corps-Législatif.

On lit dans le *Salut Public* de Lyon :

« On nous rapporte quelques particularités curieuses relatives aux Touaregs qui viennent de séjourner dans notre ville.

« Toutes les merveilles de la civilisation européenne, avons-nous dit déjà, frappent vivement leur imagination ; mais ce qui les a le plus profondément impressionnés, c'est la vue des grandes masses d'eau. L'aspect du Rhône, sa largeur, la rapidité de son cours leur causaient des vertiges de plaisir, qu'ils traduisaient par une mimique des plus expressives.

« Conduits à la maison de campagne d'un des plus honorables négociants de Lyon, ils sont demeurés stupéfiés à la vue d'un portrait en pied. Incapables de se rendre compte des procédés de la peinture, des gradations de nuances, des effets de relief et de modelé, ils passaient leurs mains sur la toile, voulaient regarder derrière le cadre, absolument comme des enfants, et semblaient persuadés qu'ils contemplaient quelque chose de surnaturel.

« Déjà, lors de leur passage à Alger, ils avaient beaucoup admiré des assiettes représentant des batailles, des fantaisies arabes, etc., et avaient déclaré que de si merveilleux objets se vendraient très cher dans le Soudan.

Du reste, leur goût, en fait de dessin et de couleur, est des plus exclusifs ; ils n'aiment ni les nuances tendres, ni les broderies de fleurs. Les magnifiques étoffes de MM. Le Mire les ont laissés presque indifférents. Les couleurs sombres et tranchées avec des dessins presque géométriques (par respect sans doute pour les formes des caractères arabes) ont toutes leurs préférences. Des foulards grenats, rouges, bleus avec des raies, carreaux, aux bordures vigoureuses, leur faisaient pousser des cris d'admiration.

Il est à considérer que leurs étoffes les plus usuelles sont des tissus de coton, très-souples quoique fort épais, qu'ils fabriquent en bandes étroites, bleues, blanches, ou avec des carreaux de ces deux couleurs. Ils les réunissent en bandes par des coutures pour en faire de grandes pièces, qui leur servent de tapis, couvertures et manteaux.

Dans leurs transactions commerciales, qui ne se font que par voie d'échange, les bandes d'étoffes qu'ils détachent de leur manteau servent, avec des chapelets de petites coquilles, d'appoint pour équilibrer les marchés.

riétaires, de mousse et de giroflées fortement enracinées dans la terre que le chaume, devenu vieux, a formée avec sa poussière.

Ces plantes parasites vivent galement de ce qui fait la ruine et l'humidité de cette pauvre maison, dont le sol n'est ni carrelé ni planchéié.

Les deux enfants sont cousins issus de germains ; la mère de Jeannette est devenue veuve presque au moment de la naissance de sa fille, et elle est restée sans ressources. Le père de Pierre, qui n'était qu'un pauvre journalier, lui a dit :

— Nous te ferons place à toi et à la petite ; apporte ton lit, ton ber et ton armoire, tu vivras comme nous, cousine.

Ils étaient cinq entassés dans la seule chambre de la maison, le père et la mère de Pierre, Jeannette et sa mère. Ils écrouaient ainsi deux ans bien à l'étroit, mais dans une harmonie si parfaite, que leur mi-ère pouvait s'appeler du bonheur. Lorsqu'on s'aime, lorsqu'on est heureux de vivre ensemble, il est bien rare que la mort ne vienne pas frapper à la porte d'une famille, et, plus cette famille est unie, plus vite elle est dispersée.

La mère de Pierre et la mère de Jeannette moururent à peu de mois de distance l'une de l'autre, comme meurent les femmes de la Bretagne, avec foi, avec résignation. Seule, la mère de Jeannette s'en fut de la vie avec une grande douleur ; Jeannette avait trois ans ; elle

restait abandonnée aux soins du petit Pierre, à peine âgé de sept ans, et dont le père, toujours absent de la maison, ne pouvait pas s'occuper. Ce fut donc à Pierre, malgré son tout jeune âge, que la pauvre mourante recommanda Jeannette.

La maison resta bien vide quand les deux femmes, qui en étaient la joie et l'âme, l'eurent quittée pour toujours. Pierre se fit le gardien et l'appui de Jeannette, ce qu'elle voulait, il le voulait, et jamais on ne les voyait l'un sans l'autre ; les deux enfants grandirent ainsi lit contre lit, jusqu'au jour où la première communion vint marquer la limite de l'enfance.

Le père de Pierre n'it Jeannette en service chez une pauvre veuve, la veuve Moallie, pour y garder sa matière vachée en filant son lin. Jeannette gagnait pour cela son pain, deux chemises, un tablier et quatre paires de sabots par an ; c'était tout.

Pierre avait commencé le rude travail des champs, dès l'âge de neuf ans ; il aidait son vieux père à labourer et à ensemercer le sol pour les autres, et ne recevait que six sous par jour, ses petits bras ne pouvant encore compter pour des bras d'homme.

Bien que n'habitait plus sous le même toit, les deux enfants ne passaient aucune journée sans se voir. Dès que Pierre avait fini sa besogne, il courait auprès de Jeannette, et il s'en revenait avec elle par le chemin le plus long chez la mère Moallie. Le dimanche ils s'amusaient,

l'été, à écouter les oiseaux chanter au bord des nids et ils cueillaient dans les prés et les buissons les marguerites, les boutons d'or et les prunelles. L'hiver ils allaient le long de la baie regarder si la mer était méchante... Et là, tous deux en silence, ils commençaient à sentir, en face de cette mer immense, qu'ils avaient au cœur, l'un pour l'autre, un sentiment sans bornes, sans fin. Ils le sentaient comme on sent venir le jour, au moment où l'aube commence à poindre.

Jeannette avait quinze ans et Pierre dix-neuf ans. Il était grand, mince ; ses longs cheveux bouclés et doux au toucher comme des cheveux de femme, flottaient au milieu de son dos, sur une veste de gros drap bleu. Il avait cette beauté primitive qui n'attend pour se dévoiler que l'âge de la virilité.

Malgré leur pauvreté, les deux enfants étaient heureux. Mais le père de Pierre et la veuve Moallie virent à mourir presque en même temps. Ce fut la leur premier chagrin, car ils se rappelaient à peine leurs mères. Après avoir mêlé leurs larmes, leurs inquiétudes sur l'avenir, ils mêlèrent leurs espérances. A quinze et à dix-neuf ans, même au milieu des plus grandes douleurs, on espère toujours.

Cependant les semaines s'écoulaient, et Jeannette ne trouva à se placer que pour six sous par an, et encore dans une auberge, et le coré de Ploere disait que ce n'était pas là un lieu convenable pour une jeunesse. En



On est fort mal renseigné sur les dangers qu'ont à affronter les voyageurs chez les Touaregs. M. Duveyrier, qui a séjourné chez eux une année, circulait avec un sac d'écus, ostensiblement attaché sur son chameau. Partout il payait à sac ouvert et jamais il n'a été ni violenté, ni volé. M. Duveyrier se propose d'accompagner la caravane qui partira au mois d'octobre pour le Soudan.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, informé par l'autorité supérieure que dans un grand nombre de départements de nombreux cas de rage se sont manifestés et ont occasionné de graves accidents,

Rappelle à ses administrés les principales dispositions de l'arrêté permanent du 27 juillet 1852 qui prescrit que tous les chiens doivent être porteurs d'un collier sur lequel sera inscrit le nom du propriétaire.

Aucun chien ne peut sortir dans les rues, places et chemins, sans être muselé ou tenu en laisse.

Les chiens en contravention à ces dispositions seront saisis, conduits en fourrière et abattus après un délai de 24 heures.

Les propriétaires qui les réclameront pendant cet intervalle, seront passibles des frais de la fourrière, outre les peines et amendes de droit.

L'exécution de ces dispositions est confiée à la surveillance du commissaire de police et des agents sous ses ordres.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1<sup>er</sup> juin 1862,  
Le Maire, CHEDEAU, adj<sup>r</sup>.

### VILLE DE SAUMUR.

**ADJUDICATION** du balayage des rues et places de la ville de Saumur, et de l'enlèvement des boues et immondices, pour cinq années qui commenceront le 1<sup>er</sup> janvier 1863.

Le mardi 8 juillet 1862, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pardevant le Maire, assisté de deux Conseillers municipaux et du Receveur municipal, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, du service du balayage public des rues, places, quais, ponts, ruelles, carrefours et impasses de la ville de Saumur, ainsi que de l'enlèvement des boues, fumiers et immondices provenant de ce balayage.

La mise à prix, qui est fixée à 3,000 fr. par an, sera payable par la ville à la fin de chaque semestre.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune.

Le cahier des charges, déposé au secrétariat de la mairie de Saumur, sera communiqué tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 10 heures

attendant, Jeannette vivait autant du pain de l'aumône que du rare travail qu'elle trouvait à faire. Pierre lui avait cédé sa pauvre maison, et il dormait de droite et de gauche chez les camarades.

Chacun disait dans le pays : « Ces enfants s'aiment, et ils sont trop pauvres pour se marier ; si le bon Dieu ne s'en mêle pas, ça finira mal ! »

Or, il arriva qu'un vieux prêtre du Morbihan, qui se rendait à Quimperle, s'arrêta chez le curé de Ploaré, et qu'il y vit les deux enfants. Ce bon vieux prêtre n'avait jamais voyagé hors de la Bretagne ; il avait, par ouï dire, que les filles qui s'en allaient servir à Paris, y trouvaient des gages assez gros pour qu'il leur fût possible de s'amasser vite une petite dot.

— Mon enfant, avait-il dit à Jeannette, il te faut aller à Paris.

Jeannette ouvrit de grands yeux, et Pierre fronça le sourcil.

Le curé de Ploaré, dont l'âme candide croyait difficilement au mal, dit à son tour :

— Mes enfants, Dieu est partout, à Paris comme en Bretagne, Jeannette est pure comme les anges, il ne lui arrivera pas plus malheur là qu'ici.

— Mais où irai-je, balbutia Jeannette, dont les yeux en pleurs se tournèrent vers son ami Pierre.

— Ma fille, dit le vieux prêtre, je connais à Paris une bonne dame. C'est à elle que je pense vous adresser, si

à 4 heures, à toutes les personnes qui en feront la demande.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 juin 1862.

Le Maire, député au Corps-Législatif,  
LOUVEF.

#### MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénoms et domicile du soumissionnaire), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif au balayage des rues et places de la ville de Saumur et à l'enlèvement des boues et fumiers résultant de ce balayage, m'engage à faire ce service conformément aux clauses, conditions et obligations dudit cahier des charges, pendant cinq années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1863, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le rabais) au-dessous de la mise à prix de 3,000 francs.

Saumur, le 1862.

(Signature).

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### SAUMUR AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Oh ! qui peindra jamais dans ces temps héroïques  
Saumur encor vêtu de ses formes antiques !  
Et ce sombre donjon, où veillent les guerriers,  
Portant jusques aux cieux ses créneaux meurtriers !  
Ces beffrois anguleux et ces tours colossales  
Ouvrant entre leurs flancs des portes triomphales  
Où, sur le cintre épais le gothique cisceau  
De nos vaillants aïeux a trace le tableau.

On y voit cent guerriers, de géante stature,  
Couverts, comme aux combats, d'une brillante armure,  
Sur des arcs tendus appuyant leurs longs bras ;  
Les uns semblent lassés de porter le trépas,  
D'autres, le fer en main et rangés en cohorte,  
Menacent des guerriers que la frayeur emporte ;  
A leurs pieds sont ces mots : « Considère, étranger,  
Si ton bras nous imploré ou nous vient ravager. »

Autour des murs altiers sont des douves profondes ;  
Le fleuve incessamment y fait rouler ses ondes.  
Dans les flots agités sous les machicoulis  
Que d'impuissants beliers se sont ensevelis !

Que d'ennemis ardents, d'ambitieux coupables  
Venus pour attaquer ces murs inébranlables,  
Ont rencontré la mort, ou, sans même savoir  
Si Saumur aurait pu tomber en leur pouvoir,  
En voyant de plus près ces puissantes murailles,  
Ont fui sans encourir la chance des batailles !  
Cent fois les assaillants ont beau se concerter,  
Le Saumurois se lève, et, sans s'inquiéter,

Du haut de ses remparts éteignant leurs tumultes,  
Se rit des vains efforts de mille catapultes.  
A l'aspect du colosse assis sur le rocher,  
Quel ardent téméraire oserait s'approcher ?  
La cite, c'est sa fille à l'abri sous son aile,  
Les remparts sont ses bras étendus autour d'elle ;  
Elle commande à l'espace et son front menaçant  
Fait fuir à l'horizon l'ennemi frémissant.  
A sa droite est le fleuve aux rivages superbes ;  
Zéphir de ses roseaux agite au loin les gerbes ;

le cœur vous dit de partir, pour revenir avec deux cents écus, et peut-être davantage ; car on gagne, m'a-t-on dit, des trois ou quatre cents francs, dans cette belle ville de Paris.

— Ah ! Monsieur, si c'est ainsi, reprit Jeannette, je crois que je ferai pour le mieux en y allant, et si Pierre le veut, eh bien ! je m'en irai chez cette bonne dame.

— T'en aller ! s'écria Pierre. Que ferai-je ici sans toi ? Je n'aurai plus de cœur à l'ouvrage, tandis qu'à présent il me semble que je peux remuer plus de besogne qu'il n'en faut pour vivre !

— Mon garçon, dit le curé, tu te fais illusion ; tu gagnes vingt sous par jour, et pas tous les jours encore ; à peine si tu as de quoi te nourrir et t'habiller, vaïlle que vaïlle.

— C'est vrai ça, murmura Jeannette, et je ne veux point d'être un sujet de dépense ; loin de là, je veux t'aider à mon tour.

— Pierre, reprit le curé, défunt ton père m'a dit souvent : « Je pense que les enfants se marieront ensemble. » Il avait mis cela dans son idée, et je crois que c'est aussi votre idée, mes enfants ?

— Y as-tu pensé, Jeannette ? demanda Pierre en souriant.

— Oui, j'y ai pensé, répondit Jeannette sans hésiter et sans rougir, tant son innocence était grande et son cœur droit. (La suite du prochain numéro.)

L'ondine en souriant y plonge son beau corps,  
Et les mânes errants se plaignent sur ses bords.  
C'est lui qui de César engloutit les galères  
Quand, rangés sur ses bords, les druides nos pères  
Faisaient pleuvoir les rocs et les dards acérés  
Sur les Romains troublant leurs rythmes vénéreux.  
Son onde couvre encor les pirogues sauvages  
Des brigands dont Hasting infesta nos rivages,  
Et parfois on retrouve (ô souvenirs sanglants) !  
Quand le lion en feu darde ses traits brûlants,  
Des ossements blanchis sous des couches de sable  
Et du fer que le temps a fait méconnaissable.  
Montrant devant Saumur ses caprices divers,  
Tantôt, avec lenteur, son flot se rend aux mers,  
Et tantôt furieux, ses ondes mugissantes  
S'engouffrent à grand bruit sous les arches béantes.  
Semblables dans leur forme à des berceaux d'Amours,  
Vingt flots de verdure éparpillent son cours,  
Tantôt qu'une grande île en navire allongée  
Supporte une forêt qui la tient ombragée ;  
Et la haute colline, au bord des flots fumants,  
Prolonge à l'infini ses grands escarpements.

HENRI BLOUDEAU.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche télégraphique de New-York, du 29 mai au soir, porte que le général unioniste Banks, battu à Winchester par le général séparatiste Johnston Evell, a dû repasser le Potomac. De là, ajoutée la même dépêche, une grande consternation à Washington.

Rome, 8 juin. — La fête de la canonisation a eu lieu avec un ordre parfait. La cérémonie a duré 6 heures. Quarante-quatre cardinaux ; deux cent quarante-trois évêques et le corps diplomatique y assistaient. La basilique du Vatican était magnifiquement décorée et éclairée par dix mille cierges. Le marquis de Lavalette a donné trois mille francs pour la canonisation. — Havas.

INSTITUTION PRÉPARATOIRE AUX ÉCOLES DU GOUVERNEMENT, dirigée par M. Lorient, 49, rue d'Enfer, à Paris. La 1<sup>re</sup> division comprend l'École de marine ; la 2<sup>e</sup>, les candidats aux Ecoles Polytechnique, Militaire, et Centrale. De nouveaux cours seront ouverts le 14 juillet prochain pour les jeunes gens qui veulent employer utilement le temps des vacances, afin de se présenter aux concours de 1863. (294)

#### M GASNIER,

LOUEUR DE CHEVAUX ET VOITURES.

A l'honneur d'informer le public qu'il se rend chaque jour à la gare du chemin de fer à tous les trains pour y conduire les voyageurs et les ramener en ville.

Les demandes pour ce service peuvent être adressées au siège de son établissement rue d'Orléans 81, ou chez M. Mignan, marchand de faïence, même rue, 44, près la rue Beaurepaire.

Prix : 30 centimes avec ou sans bagages.

#### Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu ! 46 ans de succès !

Le Liniment-Boyer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boîtes récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartis, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph. ; à Cholet, Boutems, ph.

#### Sommaire de L'ILLUSTRATION du 31 mai 1862.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Berlin. — Courrier de Paris. — Inauguration du nouveau port de Naples par S. M. le roi d'Italie. — Récits d'une paysanne : Fagoton. — Causerie dramatique. — Procession du vendredi-saint à Séville. — Gazette du palais. — Exposition internationale. — Musée Campana. — Le Poème des beaux jours. — Le jeu des échecs. — Mise à flot d'un bâtiment de l'Inde française dans le bassin de Karikal. — Le Derby d'Epsom.

Gravures : S. A. le vice-roi d'Égypte. — Visite de S. M. l'Empereur à S. A. le vice-roi d'Égypte. — Événements d'Amérique : combat entre le Manassas et le Mississippi. — Représentation à Berlin d'Actéa, ou la jeune fille de Corinthe. — Inauguration du nouveau port de Naples. — Vue générale de la Nouvelle-Orléans. — Procession du vendredi-saint à Séville. — Musée Campana (10 grav.). — Exposition de Londres. (2 grav.). Le



Derby d'Epsom (2 grav.) — Mise à flot du brick le *Briquipakamarié*. — Rébus.

**Marché de Saumur du 7 Juin.**

Froment (hec. de 77 k.)	20 84	Huile de lin	51 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	20 —	Paille hors barrière	52 86
Seigle	42 —	Foin	60 75
Orge	8 73	Luzeine (les 750 k.)	34 60
Avoine (entrée)	41 30	Graine de trèfle	—
Fèves.	42 80	— de luzeine.	—
Pois blancs.	25 20	— de colza	—
— rouges	47 20	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil)	170 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	36 —	(hectolitre)	—
— de chenevis.	48 —	— cassées (50 k.)	—

**COURS DES VINS (1).**

<b>BLANCS.</b>	
Coteaux de Saumur 1861	1 <sup>re</sup> qualité 240 à 280
Id.	2 <sup>e</sup> id. 125 à 150
Ordin., environs de Saumur, 1861.	1 <sup>re</sup> id. 110 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Saint-Léger et environs 1861	1 <sup>re</sup> id. 105 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Le Puy-N-Dame et environs, 1861.	1 <sup>re</sup> id. 100 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 95 à »
La Vienne, 1861	75 à 80
<b>ROUGES.</b>	
Souzay et environs 1861	120 à 125
Champigny, 1861	1 <sup>re</sup> qualité 230 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 125 à 140

Varrain, 1861	115 à 120
Bourgueil, 1861	1 <sup>re</sup> qualité 130 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 120 à »
Restigny 1861	135 à »
Chouan, 1861	1 <sup>re</sup> id. 110 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id. 105 à »

**BOURSE DU 7 JUIN.**

3 p. 0/0. Au compt. Der. c. 68 60 — Ex divi.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 97 20.

**BOURSE DU 9 JUIN.**

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 69 00.  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 20.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M. LAUMONIER, successeur de M. DUTERME, notaire à Saumur.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M. LAUMONIER,

Le dimanche 22 juin, à midi, de :

1. UNE MAISON et dépendances, servant d'auberge, sise sur le Champ de Foire à Saumur, occupée par le sieur Beard.

2. UNE PETITE MAISON joignant la précédente.

3. EN UNE MAISON, située aussi à Saumur, rue du Pontail-Louis, 29, occupée par M. Chevreau, ferblantier-lampiste.

Pour le détail voir les affiches.

On traitera de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser pour renseignements à M. LAUMONIER, notaire. (295)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

OU A LOUER,

Commune de Varennes-sous-Montsoireau, près le chemin de fer,

UNE MAISON DE MAÎTRE neuve, en parfait état, avec dépendances, jardin, étang, ouche affiée; le tout dans un enclos contenant 60 ares 50 centiares.

S'adresser audit notaire. (296)

Etude de M. COURTOIS, notaire à Brézé.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

En totalité ou en détail

En l'étude et par le ministère de M. COURTOIS, notaire à Brézé, le dimanche 15 juin 1862, à midi,

LA FERME

DU PETIT-PALTEAU

Située commune d'Épieds, canton de Montreuil-Bellay, et par extension en la commune de Saix (Vienne), composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres labourables, prés, vignes et bois-taillis; le tout d'une contenance d'environ seize hectares.

Il y aura de grandes facilités pour acquérir et de longs termes pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. DE BÉCHILLON, receveur entreposeur des tabacs, à Loudun (Vienne).

Et audit M. Courtois, notaire à Brézé. (285)

M. MILON, libraire

Rue d'Orléans

Demande un jeune homme pour le magasin. (285)

**A VENDRE OU A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite ou à la St-Jean prochaine,

**UNE VASTE MAISON**

PROPRE AU COMMERCE,

Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et plus tard, à M. BOUTET-BRUNEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (585)

**A CÉDER**

Pour cause de santé,

Un FONDS DE POMPIER, bien achalandé; outillage tout nouveau; loyer peu élevé et grandes facilités.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de la Bilange.

**AVIS.**

M. JEUNETTE, pompier, désirant se défaire de ses marchandises, livrera à prix de facture toutes les pompes et accessoires qu'il a en magasin. — Cependant il se chargera, comme par le passé, des travaux qu'on voudra bien lui confier.

**à louer**

PORTION DE MAISON

**Avec Jardin**

Grande route du Pont-Fouchard.

S'adresser à M. GONROY, imprimeur à Saumur, Grand-rue, 4.

On demande UN CLERC de notaire.

S'adresser au bureau du journal.

**Eaux minérales sulfureuses DE BILAZAIS-OIRON.**

Ouverture le 1<sup>er</sup> Juillet.

Affections cutanées, Névroses, Rhumatismes, Goutte, Scrofules, Plaies anciennes, etc.

La dernière analyse, faite le 28 mai 1862, a démontré que l'eau de Bilazais a repris le même degré de sulfuration qu'elle avait avant les derniers travaux qui en avaient momentanément altéré la qualité.

Les baigneurs trouveront, comme par le passé, à l'hospice d'Oiron, les bains et douches, une bonne table, des chambres meublées, un salon de conversation et les soins pressés des sœurs et du Médecin-Inspecteur.

Facilité de se loger dans le bourg d'Oiron, à l'Hôtel de France, ou chez des particuliers.

Voiture publique de Loudun à Thouars, passant à volonté par Oiron.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>me</sup> la Supérieure de l'hospice ou au Médecin-Inspecteur. (297)

**A LOUER**

VASTE TERRAIN de 1,400 mètres carrés, sur lequel on peut établir une auberge ou une maison de commerce. Le propriétaire construira, si on le désire.

S'adresser à M. LEROUX, notaire, ou à M. DE LA SELLE, à la Chesnaye, près Vihiers. (182)

**A LOUER**

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON, actuellement occupée par M. BOUCHER (hôtel des Messageries), rue d'Orléans, 46.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUCHAMP ou à M. BOUCHER. (246)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, avec jardin, sise rue de la Petite-Bilange, 17 bis.

S'adresser à M. RIVIER qui occupe la maison, ou à M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (271)

**COMPTOIR D'HORLOGERIE DE GENEVE.**

ORIGINE ET QUALITÉ GARANTIES.

**Horlogerie en tous genres.**

Chronomètres à répétition, montres d'observations à quantième perpétuel, de précision, etc., livrés avec un certifié de l'Observatoire; montres à secondes fixes ou indépendantes, à riches décorations avec ou sans peintures fines, portraits ou pierreries; montres pour mariage, souvenirs, étrennes, etc.

**Horlogerie courante et soignée.**

Toutes ces montres sont établies ou finies à Genève, repassées en second, réglées, prêtes pour la poche.

Spécialité de boîtes, tabatières et nécessaires musique de toutes dimensions.

Le Comptoir reprend toutes pièces ne satisfaisant pas l'acheteur. Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. A. PICHAT, représentant du Comptoir, 15, rue des Potiers, à Saumur, dépositaire d'un nombreux assortiment de montres et boîtes à musique. (260)

**M. GARREAU-MURAY,**

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**Café DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature de Trebucien frères. — Nous désavouons toutes les boîtes de fer blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

**AVIS IMPORTANT.**

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait soixante tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Réultats: 1<sup>o</sup> riche et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; nous seules nous guide par l'écrit de la signature nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

**PLUS DE TACHES**

**AVEC L'ÉTHÉROLEINE DE CHALMIN**

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même tous les corps gras, taches de peinture, suifs, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, boue, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, tapis de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Le nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à dégraisser. — Prix du flacon: 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40, Maison à Paris, pour le gros, rue d'Enghien, 24. — D'écrit chez les principaux parfumeurs et merciers.

A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs, à BARGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (67)

Saumur, P. GODET, imprimeur.